

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 06-84-1903 10 mai 1903

n° 06-84-1903 10

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO

n° 84 du 01/06/1903

Date de publication

10 mai 1903

Date du numéro

1 juin 1903

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 Juin 1884 : Vu les articles 1 et 13 du décret du 5 avril 1900 portant réorganisation du personnel des administrateurs coloniaux,

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — La solde coloniale de M, Lefebvre, Nicolas, administrateur-adjoint de ce territoire des colonies, est portée de 5000 à 5200 fr.

#### Art 2

Le présent arrêté aura son effet à dater du 15 mai, il sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

**A. BONHOURE.**